****

**CONTRAT DE SUPPRESSION DE TAGS ET GRAFFITIS**

**Préambule**

Par délibération en date du 21 novembre 2001, le Conseil Municipal a décidé dans le cadre de la lutte contre les tags et graffitis, de permettre aux Andrésiens de solliciter un nettoyage des tags et graffitis sur les propriétés.

L’intervention des services de la Commune est soumise aux deux conditions suivantes :

* La propriété concernée est directement accessible depuis une voie ouverte à la circulation routière,
* Le tag ou graffiti est visible depuis ladite voie.

La possibilité de solliciter un nettoyage des tags ou des graffitis auprès des services municipaux est prévue dans la limite d’une fois par semestre.

Entre :

La commune de Saint André lez Lille représentée par son Maire – Elisabeth MASSE dûment habilitée suivant délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2020.

Et

Madame/Monsieur *(barrer la mention inutile)*

Propriétaire(s) de l’immeuble sis à SAINT ANDRE LEZ LILLE, (adresse exacte)

Coordonnées téléphonique …………………………………………………………………

Il a été convenu ce qui suit :

Madame/Monsieur *(barrer la mention inutile)* sollicite l’intervention des Services Municipaux pour la suppression des tags et/ou graffitis sur l’immeuble ci-dessus désigné.

Un état des lieux sera établi de manière contradictoire par le propriétaire de l’immeuble et par les services municipaux.

De même, il sera procédé à un constat contradictoire après nettoyage.

En tout état de cause, les services de la commune de Saint André lez Lille sont tenus à une obligation de **moyens** ce qui est pleinement accepté par le demandeur à intervention.

Dès lors, s’il persistait certaines traces de tags ou graffitis après nettoyage en aucun cas la commune de Saint-André-Lez-Lille n’en serait responsable, n’étant tenue qu’à une obligation de moyens telle qu’elle découle des articles 1 142 et suivants du Code Civil. Il sera annexé à la présente convention l’état des lieux avant et après interventions par le responsable des services municipaux et le propriétaire de l’immeuble.

Fait à Saint André lez Lille, le

La Commune de Saint André lez Lille Le(s) propriétaire(s)\* de

Le Maire Elisabeth MASSE l’immeuble sis à

*\*Faire précéder la signature du propriétaire par la mention « lu et approuvé. Je reconnais que la Commune de saint André n’est tenue qu’à une obligation de moyens ».*

**ETAT DES LIEUX ETABLI AVANT INTERVENTION**

**EN VUE DE LA SUPPRESSION DES TAGS ET GRAFFITIS**

Immeuble situé au

Propriété de Madame/Monsieur

Remarques particulières :

Fait à Saint André lez Lille, le

Le Responsable des services municipaux Le(s) propriétaire(s)\* de

de la Ville de Saint André lez Lille l’immeuble sis à

**ETAT DES LIEUX ETABLI APRES L’INTERVENTION**

**EN VUE DE LA SUPPRESSION DES TAGS ET GRAFFITIS**

Immeuble situé au

Propriété de Madame/Monsieur

Remarques particulières :

Fait à Saint André lez Lille, le

Le Responsable des services municipaux Le(s) propriétaire(s)\* de

de la Ville de Saint André lez Lille l’immeuble sis à